

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 JUILLET 2023

**La récente publication de l'Ordre National des Médecin intitulé « LES PRATIQUES DE SOINS NON CONVENTIONNELLES ET LEURS DÉRIVES ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS D' ACTIONS » de fin juin 2023 met une nouvelle fois sur la sellette les praticiens Naturopathes.**

La FÉNA, en tant que **Fédération de référence et la plus ancienne depuis 1985 dans la formation de naturopathes**, souhaite publiquement y répondre et apporter des précisions essentielles sur la réalité de la profession de naturopathe et sur l'éthique indispensable qu'elle garantit.

### **CE QU'EST LA NATUROPATHIE ET CE QU'ELLE N'EST PAS**

À titre liminaire, nous tenons à rappeler que la naturopathie est une discipline préventive qui utilise des moyens naturels pour faire en sorte que la personne demeure en bonne santé à travers un bien-être sur le plan physique, émotionnel, mental, social.

Le rôle du naturopathe est donc d'améliorer le capital santé des personnes en les accompagnant sur leur hygiène de vie globale dans le cadre d'une démarche de prévention. Le naturopathe n'a donc pas vocation à se substituer en aucune manière au médecin et reste dans une démarche toujours complémentaire de la médecine officielle.

En conséquence, un naturopathe n'a pas pour objet de "soigner" ou de proposer des « soins thérapeutiques » comme le ferait un médecin. A ce titre, la naturopathie n'est ni une « médecine parallèle », ni une « médecine alternative ».

### **AU SUJET DE L'ABSENCE DE VALIDATIONS SCIENTIFIQUES**

Bien qu'il n'existe que peu d'études scientifiques francophones autour de la naturopathie, ce que La FÉNA déplore d'ailleurs, La FÉNA tient à insister sur l'existence de nombreuses études à l'étranger autour de techniques directement liées à la naturopathie.

Par exemple, une étude la WNF (World Naturopathic Federation), disponible sur notre site internet et réalisée en Australie en 2021, souligne notamment, au travers d'un travail riche en 5 sessions, l'efficacité de certaines techniques en naturopathie.

À ce sujet, La FÉNA tient à rappeler que l'initiative de la mise en place d'études scientifiques tient également d'une volonté politique allant dans le sens du financement, souvent conséquent, de ces études permettant de prouver certaines hypothèses scientifiquement.

### **AU SUJET DE L'ABSENCE DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE ET DES DÉRIVES POSSIBLES**

La FÉNA rappelle que pour pratiquer le métier de naturopathe, il est indispensable d'avoir reçu une formation solide, d'incarner une éthique irréprochable et de connaître ses limites. La FÉNA, en tant qu'interlocuteur historique auprès de pouvoirs publics, s'est toujours positionnée contre toute dérive à vocation thérapeutique, conformément à son code de déontologie.

Toutefois, force est de constater que ces dérives, si elles existent, restent des cas marginaux et ne doivent pas servir de prétexte à stigmatiser toute une profession. A cet égard, les personnes mises en cause qui se présentent comme naturopathes n'ont généralement pas suivi une formation suffisamment complète et qualitative, telle que l'exige La FÉNA.

La FÉNA souligne enfin que parmi les éléments permettant de reconnaître un naturopathe de confiance et bien formé, la tenue d'un discours radical et anti-médecine conventionnelle ne peut être accepté et constitue pour La FÉNA une "ligne rouge" déjà franchie. La FÉNA rappelle une nouvelle fois qu'un naturopathe ne doit en aucun cas proposer à ses clients d'abandonner leurs traitements en cours ou de s'opposer à la médecine conventionnelle.

**Forte de ses 38 années d'expérience, La FÉNA a toujours été en faveur de l'organisation de la naturopathie. En ce sens, elle se tient prête à travailler main dans la main avec les pouvoirs publics à l'organisation de cette profession. Convaincue que c'est précisément cette direction qui permettra d'agir contre les dérives minoritaires mentionnées dans cette publication, comme cela fut le cas pour les ostéopathes, La FÉNA rappelle la nécessité que de tels travaux de reconnaissance et de régularisation doivent absolument être engagés au niveau des pouvoirs publics.**

### **QUI MIEUX QUE LA FÉNA POUR LE FAIRE ?**

La FÉNA n'a pas attendu ce rapport pour mettre en œuvre des actions de nature à organiser la profession et à sécuriser l'exercice de la profession afin que cette dernière bénéficie à terme d'un statut reconnu.

**À ce titre, nous rappelons les actions récentes déjà entreprises rien qu'au cours de ces 6 derniers mois au niveau de notre fédération pour organiser les bonnes pratiques de la profession :**

- La FÉNA a initié, avec le concours de différents acteurs de la profession, un travail sur l'élaboration d'une future norme propre à la naturopathie et à son exercice professionnel ;
- La FÉNA a mis en place un nouveau référentiel de formation applicable à toutes les écoles de formation agréées La FÉNA d'un minimum de 1800 heures, s'inspirant des meilleurs standards qualitatifs internationaux, c'est-à-dire ceux des pays dans lesquels la naturopathie est officiellement reconnue par les pouvoirs publics ;
- Le référentiel de formation a servi de base à la création d'un Bachelor qui sera délivré conjointement par La FÉNA et la FEDE à tous les apprenants sous réserve d'avoir suivi un parcours de formation dans un établissement dûment habilité par La FÉNA et la FEDE, et de validation des évaluations dès la rentrée 2023. Dans le cadre de cette co-diplomation, la FEDE (OING européenne d'éducation) et La FÉNA ont positionné les compétences nécessaires à l'exercice de la profession au niveau 6 selon le CEC. La FÉNA a signé en 2022 une convention avec la FEDE visant à renforcer la professionnalisation, le code de déontologie et l'éthique du métier.
- La FÉNA a mis en place des webinaires de prévention juridique, animés par Me Isabelle Robard, (docteur en Droit) à destination de tous les 5000 professionnels naturopathes certifiés La FÉNA afin de sécuriser leur exercice et de renforcer le respect des réglementations.
- La FÉNA a mis en place un comité scientifique, associant médecins, naturopathes, chercheurs dans une logique de santé intégrative.
- La FÉNA a mis en place une commission d'éthique, de déontologie et de suivi des pratiques professionnelles qui a pour but d'accompagner les professionnels dans les bonnes pratiques et de sanctionner les pratiques ne relevant pas de la naturopathie.
- La FÉNA a mis en place des audits au sein de ses écoles et centres de formation agréés afin de les contrôler sur leurs engagements qualité.

Sans être exhaustives, ces actions citées permettent à La FÉNA de renforcer non seulement la formation initiale de nos futurs professionnels mais également de se positionner en acteur incontournable de l'organisation de la profession.

Nous ne tarderons pas à vous présenter chaque point évoqué en détails dans un bref délai.

**Contact Presse : Sophie Pihan – [communication@lafena.fr](mailto:communication@lafena.fr) – 06 28 91 27 80**